

Visuel



[Lien vers le visuel HD](#)

Version courte

Comment éviter les arnaques au solaire ?

Trois conseils pour éviter les arnaques en matière de solaire photovoltaïque :

Se méfier des démarcheurs

Ne donnez pas suite à un démarchage commercial, qu'il soit par mail, par téléphone ou à domicile. Méfiez-vous des offres de prêts et de récupération de la TVA.

S'entourer pour penser son projet

Veillez à adapter votre projet solaire à votre habitat et à vos besoins. Un projet mal dimensionné peut d'avérer bien moins rentable que prévu !

Démêler le vrai du faux en matière d'autonomie

Sauf cas très spécifique, il est impossible d'être autonome en électricité grâce à la pose de panneaux solaires photovoltaïques, même avec des batteries.

Pour obtenir un conseil neutre et gratuit sur votre projet solaire ou sur une offre commerciale, vous pouvez contacter Tinergie, le service public de la rénovation énergétique du Pays de



Brest, au 02 98 33 20 09. Les conseillers vous guideront pour identifier les dispositifs financiers existants et les arnaques potentielles.

Version longue

Comment éviter les arnaques au solaire ?

Le solaire a le vent en poupe et les arnaques solaires se multiplient. Voici trois conseils pour ne pas tomber dans les pièges.

Ne pas se fier aux arguments des démarcheurs

Tout d'abord, méfiez-vous des offres, qu'elles vous soient proposées par téléphone, à votre domicile ou sur internet. Ne donnez pas suite si l'on vous sollicite par téléphone ou à domicile et ne signez aucun papier. Cela vaut pour le solaire, mais également pour l'énergie ou la rénovation énergétique en général.

Pour rappel, le démarchage téléphonique est interdit par la loi. Vérifiez systématiquement la fiabilité des sites que vous visitez (les sites officiels du gouvernement se terminent par ".gouv.fr"). Attention également aux arguments utilisés et aux modes de financement proposés. Certaines entreprises peuvent faire miroiter des prêts bancaires ainsi que de la récupération de TVA.

Bien penser son projet et demander conseil

Ensuite, un projet solaire mal dimensionné peut s'avérer bien moins rentable que prévu ! Il n'est potentiellement intéressant que si les caractéristiques de votre habitat ont été prises en compte : orientation et pente de la toiture, environnement dégagé, contraintes d'urbanisme éventuelles, etc. Cela nécessite un temps de réflexion et un accompagnement préalable. N'hésitez pas à contacter un conseiller énergie pour préciser votre projet. Le site internet www.photovoltaique.info contient également des informations pertinentes et sûres au sujet du photovoltaïque.

En matière d'installation, veillez toujours à comparer les offres faites en ligne avec celles des entreprises locales. Sachez en outre qu'il existe une offre suffisante sur le secteur du Pays de Brest pour satisfaire la demande du territoire.

Démêler le vrai du faux en matière d'autonomie

Avec les dernières évolutions réglementaires encadrant la valorisation de la production de l'électricité solaire domestique, la proposition de batteries associées à l'installation est de plus



en plus fréquente. Sauf cas très spécifique, n'oubliez pas qu'il est impossible d'être autonome en électricité grâce à la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Enfin, rappelez-vous que pour toute information sur l'installation de panneaux solaires, **vous pouvez contacter Tinergie**, le service public local de la rénovation énergétique du Pays de Brest au 02 98 33 20 09. Les conseillers vous guideront pour identifier les dispositifs financiers existants et les arnaques potentielles.

Tinerjie est un dispositif piloté par votre communauté de communes, dont l'accueil est assuré par Energence, l'agence Energie Climat du Pays de Brest.

